



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériels

Question orale n° 1031

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le nouveau programme immobilier de l'administration pénitentiaire proposé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Selon certaines sources syndicales et le porte-parole du ministère, le ministère de la justice envisagerait de fermer plusieurs maisons d'arrêt, sans qu'une liste précise des sites concernés ne soit communiquée aux élus locaux. Par exemple, la fermeture de la maison d'arrêt de Pau serait envisagée à l'horizon 2015-2017, ainsi que sa reconstruction dans les environs de l'agglomération paloise. L'annonce de cette décision est surprenante, *a fortiori* pour les élus locaux, car d'importants travaux sont en cours dans cette prison. La maison d'arrêt de Pau est un service public important. C'est un équipement structurant qui comprend notamment un quartier « femmes », le seul dans les pays de l'Adour. Ces différentes restructurations doivent faire l'objet d'une véritable concertation avec les acteurs concernés, notamment les élus locaux et les syndicats. Ainsi, elle lui demande quel est l'état d'avancement des projets de l'administration pénitentiaire sur cette question.

Texte de la réponse

AVENIR DE LA MAISON D'ARRÊT DE PAU

Mme la présidente. La parole est à Mme Lignières-Cassou, pour exposer sa question, n° 1031, relative à l'avenir de la maison d'arrêt de Pau.

Mme Martine Lignières-Cassou. Ma question s'adresse à Mme la garde des sceaux et à M. le secrétaire d'État à la justice.

Il y a maintenant plus de trois mois, des sources syndicales nous ont alertés sur le projet de fermeture de la maison d'arrêt de Pau. Depuis, j'ai très régulièrement sollicité les services de la Chancellerie afin d'obtenir davantage d'informations. En vain : jamais aucune précision ne m'a été apportée. Il a fallu que je vous sollicite par le biais de cette question orale pour que je reçoive, vendredi dernier, un courrier de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques me transmettant le cahier des charges relatif à l'implantation d'une nouvelle prison dans l'agglomération paloise ou dans le Grand Pau.

Je m'interroge sur ces méthodes : où est donc la concertation annoncée par Mme Alliot-Marie ? Il faut savoir, en outre, que les dossiers de candidature des communes doivent être déposés sous quinze jours.

La maison d'arrêt de Pau accueille 250 détenus et comprend un quartier de femmes. Or, d'après le cahier des charges, la capacité de la nouvelle structure sera beaucoup plus importante puisqu'il est fait référence à 400 à 700 places. Votre projet implique-t-il donc la fermeture d'un autre site, monsieur le secrétaire d'État ? Si oui, lequel ? On parle de Tarbes ou de Bayonne.

Par ailleurs, la construction dans l'agglomération paloise est envisagée à l'horizon 2015-2017 alors qu'aujourd'hui même plus de 2 millions d'euros sont engagés dans les travaux de la maison d'arrêt de Pau, dont il faut certes reconnaître l'état de vétusté. Est-ce de bonne gestion ?

Enfin, j'aimerais savoir quelles seront les modalités de financement du nouvel établissement. Sa construction s'appuiera-t-elle sur un partenariat public-privé ou sur des fonds d'État ? Sous quelle forme sera-t-il géré ?

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le secrétaire d'État, que les personnels sont inquiets, tout comme les familles de détenus, car le choix du lieu d'implantation du centre aura des conséquences sur leur vie quotidienne. Leurs craintes sont aussi nourries par le mode de fonctionnement des nouveaux centres de détention, comme celui de Mont-de-Marsan où, en un an, plus de cinq suicides de détenus ont été dénombrés. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de bien vouloir nous apporter les précisions que nous sommes en droit d'attendre, faute d'avoir été consultés.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la justice.

M. Jean-Marie Bockel, *secrétaire d'État à la justice*. Madame Lignières-Cassou, vous avez raison de vous mobiliser et de vous impliquer personnellement dans ce projet, je le dis d'expérience, puisque j'ai fait de même dans mon propre territoire. C'est le meilleur moyen d'être en lien avec une administration pénitentiaire qui ne demande qu'à trouver des interlocuteurs avec lesquels il faudra de toute façon négocier, *in fine*, s'agissant de ce problème toujours très délicat de recherche de site. Tout le monde veut des prisons plus adaptées, plus sûres et plus humaines, mais chacun estime qu'elles seront mieux chez le voisin, j'en sais quelque chose. Il est bon que vous preniez cette affaire à cœur mais aussi en main.

Votre question a eu l'intérêt de susciter un courrier du préfet, mais il vous a apporté l'essentiel, sans doute, des précisions que je voulais vous fournir aujourd'hui, d'où le tour plus personnel de ma réponse.

Beaucoup de maisons d'arrêt, comme celles de Pau, d'Aurillac ou celle de ma ville, datent des années 1860. Il est parfois possible de les restructurer quand elles offrent de l'espace et que le bâti s'y prête. Mais la mise en oeuvre de la loi pénitentiaire n'est pas possible dans la maison d'arrêt de Pau ; il est donc indispensable de construire un nouvel établissement dans la région.

Reste à savoir si ce nouveau site aura vocation à regrouper des établissements existants, ce qui est parfois le cas, par exemple chez moi. Je suis prêt à organiser un rendez-vous avec le directeur de l'APIJ, M. Weiss, avec le directeur régional et - pourquoi pas ? - un représentant de la Direction centrale de l'administration pénitentiaire, de manière à aller un peu plus au fond des choses et voir comment nous pouvons coopérer pour la mise en oeuvre de cet établissement, avant que les débats viennent sur la place publique.

L'APIJ va, pour la recherche foncière qui est déjà lancée, prendre l'attache du préfet qui se rapprochera des collectivités locales. Ce qui était prématuré hier devient aujourd'hui une réalité.

L'un des critères retenu dans la recherche de sites concerne l'accessibilité, pas seulement en automobile, mais aussi par les transports en commun, pour en faciliter l'accès aux familles des détenus et aux personnels.

Je vous confirme que cet établissement fermera dans la période 2015-2017. Pour autant, il n'est pas question d'y arrêter les investissements, pour des raisons de dignité et d'humanisation. Il faut seulement les calibrer en fonction de la perspective de sa fermeture. C'est la raison pour laquelle, en attendant le nouveau site, nous n'abandonnons pas l'établissement actuel. Voilà un message pour les personnels et les familles.

Mme la présidente. Madame Martine Lignières-Cassou, vous avez la parole. Je vous demande d'être brève car vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme Martine Lignières-Cassou. Madame la présidente, je n'ai pas obtenu de réponse à mes questions, notamment si la construction d'un nouvel établissement entraînera la fermeture d'une autre maison d'arrêt dans le département ou dans un département voisin.

J'entends la proposition de M. le secrétaire d'État de nous recevoir, tout en regrettant qu'elle intervienne si tard.

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que l'orateur dispose de trois minutes pour poser sa question et éventuellement la commenter et le ministre de trois minutes pour lui répondre.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1031

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4820

Réponse publiée le : 12 mai 2010, page 3132

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mai 2010